

Ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois

Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale

Rapport Annuel 2017

Introduction

Conformément à l'article 7, *alinéa* 1^{er}, de l'Ordonnance du 12 janvier 2006¹, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale rédige un rapport reprenant les activités visées par le présent article.

1. Relevé des réunions, des rémunérations et frais de représentation

Conformément à l'article 7, *alinéa* 1^{er}, de l'Ordonnance susmentionnée le Conseil publie un relevé détaillé des présences en réunion, des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que tous les frais de représentation octroyés à ses mandataires publics².

En 2017, son organe de gestion, le Conseil d'administration, était composé de six membres venant de différentes organisations patronales et syndicales.

Les jetons de présence, en ce compris les frais de déplacement, sont soit versés directement aux organisations, soit facturés par les organisations, soit versés directement à l'administrateur lui-même.

En 2017, les rémunérations directes des jetons de présence ont concerné les administrateurs suivants :

- Monsieur Emmanuel DEROUBAIX – 18 réunions – € 892,44
- Monsieur Anton VAN ASSCHE – 21 réunions – € 1.041,18

2. Liste des voyages réalisés

Conformément à l'article 7, *alinéa* 1^{er}, de l'Ordonnance susmentionnée, le Conseil publie une liste de tous les voyages auxquels chacun de ses mandataires publics a participé dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

¹ Ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois, M.B., 01 février 2006, p. 5475 et ss.

² Par mandataire public, il est entendu tout membre d'un organe d'administration, de gestion ou de conseil d'un organisme public régional ou local. Le Conseil économique et social est visé comme organisme public (Voy art. 2 de la présente Ordonnance)

Au cours de l'année 2017, aucun voyage n'a été réalisé.

3. Inventaire des marchés publics

Conformément à l'article 7, *alinéa* 1er, de l'Ordonnance susmentionnée, le Conseil publie un inventaire de tous les marchés publics conclus par le Conseil, en précisant pour chaque marché les bénéficiaires et les montants engagés.

Titre du marché	Adjudicataire	Montant € HTVA
Séminaire participatif « gestion de réunion/analyse de personnalité »	LCM Sprl	10.029
Réalisation de brochures	Paperland	7.070
Analyse fonctionnelle pour la création d'une application d'analyse de la situation financière des entreprises et maintenance	Cronos	5.200
Retranscription d'un fichier audio	EuroMinds Linguistics	922
Travaux de traduction « les actes du colloque 2017 »	Brussels Langage Services sprl	4.875
Réalisation de capsules vidéo	Clara Production	5.000
Prestataire de service pour le logiciel PMB	Tipos Consulting sprl	2.480
Avocat – Relecture de documents	Xirius sprl	7.650
Nettoyage	Green Clean sprl	12.362
Diable électrique	Avero Handling S.A.	2.812
Petit matériel de bureau	Deroanne S.A.	223
Sandwichs et desserts pour les Débats du Conseil II	La Pomme de Babelle	2.827